



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Équipement, logement, transports et mer : personnel

Question écrite n° 12463

### Texte de la question

M Michel Sapin demande à M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer les raisons de toutes natures pour lesquelles les concours internes et professionnels d'accès aux corps d'ingénieur des ponts et chaussées, d'ingénieur des TPE, d'urbaniste de l'État, ne sont pas ouverts aux nombreux non-titulaires A et B qui travaillent dans son ministère. Il est en particulier surpris que le concours interne d'urbaniste de l'État ne soit pas ouvert aux « contractuels d'études d'urbanisme » et souhaiterait savoir les raisons pour lesquelles cette ouverture réclamée par certaines organisations syndicales n'est toujours pas intervenue.

### Texte de la réponse

Reponse. - Il est vrai que les non-titulaires rencontrent divers obstacles pour l'accès aux concours internes de recrutement dans certains corps de fonctionnaires. La direction du personnel du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de la mer reste attentive à cette situation. Cependant il convient de noter que les solutions de ce problème dépassent le cadre de ce ministère. En effet, celles-ci impliquent, non seulement une modification des statuts particuliers des corps concernés, mais également une modification plus globale, au niveau de la fonction publique, des dispositions applicables aux personnels non titulaires. Cette démarche n'est pas encore achevée.

### Données clés

**Auteur :** [M. Sapin Michel](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12463

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** équipement, logement, transports et de la mer

**Ministère attributaire :** équipement, logement, transports et de la mer

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 mai 1989, page 1992